

DMA – Direction de chœur MUKA20 – MUKA21
Consignes pour l'épreuve d'admission 2024-2025

Tous les **nouveaux** étudiants de L1, 2 ou 3 qui souhaiteraient pouvoir suivre le cours de Domaine musicologique appliqué « Direction de Chœur » passeront une évaluation auditive mélodique et harmonique au 1^{er} cours le **vendredi 20 septembre à 12h en salle 120**, dont le résultat permettra de confirmer leur choix ou de les inviter à choisir un autre cours. Cette évaluation sera indispensable pour valider votre IP et elle ne pourra être effectuée qu'à cette seule date.